

Patrick Delgove, Directeur régional

Dans la continuité des années précédentes, en 2018, l'ADEFIM Nord Pas de Calais a continué à développer son activité et ses services auprès des entreprises du secteur de la métallurgie.

Cela réaffirme notre volonté permanente d'accompagner au mieux les entreprises dans leurs projets liés au développement des compétences de leurs salariés.

Ce sera encore l'objectif prioritaire en 2019, année marquée par la mise en œuvre de la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel".

Toute l'équipe de l'ADEFIM Nord Pas de Calais vous souhaite d'excellents congés d'été et vous donne rendez-vous au mois de septembre pour la prochaine newsletter.

Collecte Formation Professionnelle Continue des entreprises de 11 salariés et + Un acompte est à verser pour le 15/09/2019

Comme annoncé dans notre précédente Newsletter, l'OPCAIM, mandaté par OPCO 2i, a adressé au référent collecte des entreprises de 11 salariés et plus, un mail avec en pièce jointe leur bordereau FPC pré rempli.

Cet **acompte de 75 % de votre contribution FPC au titre de l'année 2019**, calculé sur la masse salariale 2018 doit être réglé par prélèvement ou par virement via l'extranet OPCAİM SOLUTIONS avant le 15 septembre 2019.

Connectez-vous à votre espace en ligne « **Mes contributions** » sur « **OPCAİM Solutions** » afin de procéder au règlement : <https://portail.opcaim.com/interface>.

Si vous n'avez pas de compte, vous pouvez en ouvrir un rapidement via l'interface.

Un dernier mail sera adressé fin août par l'OPCAİM.

Pour information, le versement du solde + CSA* et CPF-CDD, calculé sur la masse salariale 2019, est prévu avant le 1er mars 2020.

*Contribution supplémentaire à l'apprentissage pour les entreprises de 250 salariés et +

N'hésitez pas à contacter l'ADEFIM de votre territoire pour tout besoin d'information complémentaire.

Nouveautés sur les contrats d'apprentissage



La loi du 5 septembre 2018 élargit les missions des centres de formation d'apprentis par référence à la réglementation précédente.

Depuis 01 janvier 2019, **tout organisme de formation peut former des apprentis** à condition de respecter la réglementation relative à l'apprentissage et de proposer une formation pratique et théorique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Tous les contrats d'apprentissage conclus et enregistrés en 2019 sont instruits par la CCI

- contrats conclus sous convention régionale

La prise en charge se fait par les régions sur la base des coûts de formation publiés en préfecture.

Si les contrats se poursuivent en 2020, les opérateurs de compétences prennent le relais sur le financement à partir du 01 janvier 2020.

- contrats conclus hors convention régionale

Ces contrats sont ceux mis en oeuvre :

. Par les nouveaux centres de formation pour les apprentis (CFA) créés en 2019
ou

. Dans un CFA existant mais dans une filière ou sur des places complémentaires non conventionnées par la région.

Le CFA doit vous indiquer si le contrat est hors convention.

Dans le cas de la conclusion hors convention régionale, après enregistrement auprès de la CCI, le CFA transmet à l'opérateur de compétences le dossier comprenant :

- . le CERFA
- . l'attestation sur l'honneur du CFA
- . la convention et le programme

Le financement se fait selon un coût contrat déterminé par la branche et validé par France Compétences.

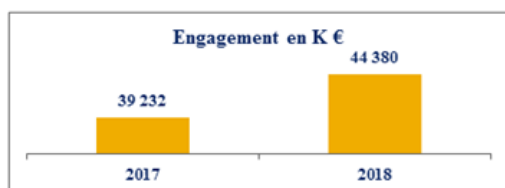
Modalités de fonctionnement à partir du 01 janvier 2020

- Les contrats d'apprentissage signés à partir du 01 janvier 2020 seront instruits et financés par l'OPCO selon le coût contrat validé par France Compétences après validation de la complétude du dossier.

Bilan de l'activité ADEFIM Nord Pas de Calais 2017-2018

L'ADEFIM Nord Pas de Calais met tout en œuvre pour vous aider à financer la formation de vos salariés.

Comme vous pouvez le constater ci-dessous, notre activité a progressé de 13% entre 2017 et 2018. Nos équipes restent mobilisées pour vous accompagner dans vos projets.



	2017	2018
Nombre de dossiers	18 738	22 158
Nombre de stagiaires	48 418	55 055
Engagement moyen par bénéficiaire	1 353 €	1 391 €
Durée moyenne par bénéficiaire	46 h	49 h

RAPPEL

Les actions collectives rencontrent un vif succès !

L'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais propose ces actions de formation clé en main à tarif négocié jusqu'au 31/12/2019 (CACES, Anglais, etc.)

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, le coût pédagogique de ces actions est pris en charge.

Les entreprises de plus de 50 salariés, bénéficient de nos tarifs négociés.

Quelques places sont encore disponibles !

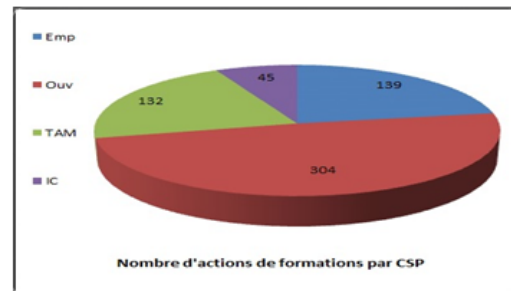
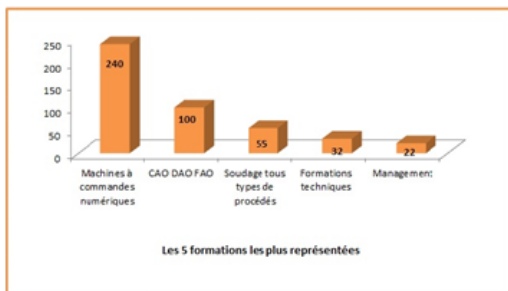
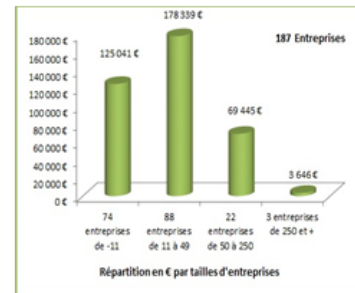
Si vous êtes intéressé, contactez votre Conseiller.

Bilan de l'ADEC

L'ADEC (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) est un co-financement de la DIRECCTE des Hauts de France permettant d'accompagner les projets de formation qui ont pour objet d'anticiper en matière d'emploi et de compétences, les conséquences des mutations économiques sociales et démographiques.

Les actions prises en charge de la cadre de l'ADEC doivent permettre aux entreprises et à leurs salariés de faire face aux changements à venir et éviter toute rupture préjudiciable à la carrière professionnelle. Elles doivent donc s'inscrire dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels.

Découvrez les chiffres du bilan 2017-2019



RETROUVEZ VOTRE ADEFIM EN REGION

Siège social NPDC

ZAC du Bord des Eaux
Boulevard Miroslav Holler - BP 79
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX
Tel : 03 21 75 82 82

Antenne Dunkerquoise

ZA du Pont Loby
Avenue Jean Monnet PB 6329
59379 DUNKERQUE CEDEX 1
Tel : 03 28 24 51 81

Antenne Artois-Douaisis

ZAC du Bord des Eaux
Boulevard Miroslav Holler - BP 79
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX
Tel : 03 21 75 80 00

Antenne Lille Flandre intérieure

307 Avenue du Général Leclerc
CS 60080
59155 FACHES THUMESNIL
Tel : 03 28 01 65 00

Antenne Littoral Pas de Calais

430 Boulevard du Parc
CS 60094
62903 COQUELLES cedex
Tel : 03 21 85 51 84

Antenne Grand Hainaut

40 route d'Aulnoy
59300 VALENCIENNES
Tel : 03 27 28 06 08